



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Madame Bernadette BONZOM
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

DCM N°2025-41 – Urbanisme - Réalisation d'ouvertures en façades pour l'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB) – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable – Parcelle AW109

Rapporteur : Vincent GOYET

Il est rappelé à l'Assemblée que la commune souhaite faciliter l'accès à des services bancaires de proximité, dans un souci de service public et d'attractivité du centre-ville.

Dans ce cadre, il est prévu l'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB) dans un local existant du bâtiment occupé actuellement par le bar « L'Oustaou », situé sur la parcelle cadastrée AW109, en cœur de commune.

Les travaux envisagés comprennent :

- La création d'une réservation en façade pour le DAB;
- L'aménagement d'une porte extérieure et l'agrandissement d'une ouverture intérieure existante pour permettre l'accès au local technique ;
- L'installation des réseaux (courant fort, courant faible) et des équipements électriques nécessaires, y compris le raccordement des enseignes lumineuses ;
- La réalisation d'un sas sécurisé avec plafond et portes blindées, ainsi que d'un blindage de la paroi arrière ;
- L'habillage extérieur de la zone blindée ;
- L'installation du distributeur et du coffre sécurisé ;

Le rapporteur indique qu'afin de permettre la réalisation de ces travaux, il y a lieu que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-21,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 421-4 et R. 421-17,

Considérant la nécessité faciliter l'accès à des services bancaires de proximité, dans un souci de service public et d'attractivité du centre-ville ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement d'un distributeur automatique de billets tel que présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation de travaux consistant à aménager un local en vue de l'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB), avec création d'ouvertures en façade, sur la parcelle cadastrée AW109, dans un bâtiment communal.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer tous les documents afférents à cette opération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

